

BPJEPS – PROFESSEUR DE JUDO JUJITSU

Pourquoi choisir l'apprentissage avec la LGEJ ?

Avantages pour l'apprenti

L'apprentissage c'est :

- ✓ un **statut** (salarié en CDD ou CDI à temps plein)
- ✓ un **salaires**
- ✓ une **formation financée**
- ✓ une **expérience professionnelle**

Une véritable **formation professionnalisante** pour l'apprenti qui bénéficie d'une **gratuité des frais pédagogiques de la formation**.

Simulations indicatives au 29/05/2024 :

Rémunération mensuelle brute 1 ^{ère} année		
Avant 18ans (27% du SMIC)	18-20 ans (43% du SMIC)	21-25 ans (53% du SMIC)
477 €	760 €	937 €

Rémunération de l'apprenti de 26 ans et + (100% du SMIC)
21203 € bruts par mois

Simulation : alternance.emploi.gouv.fr

Un **accompagnement personnalisé** par le CFA et la LGEJ

Autres avantages :

- **Acquérir** une expérience en entreprise
- Avoir un **salaires tous les mois** et être **exonéré de charges sociales** (salaire brut = salaire net)
- **Aucun frais** à verser pour se former
- Acquisition de droits à la formation dans le cadre d'un CPF
- **Statut d'étudiant** avec ses avantages (réductions, aides...) et **de salarié** avec ses avantages (congrés payés, cotisation au régime de retraites, acquisition d'un CPF...)
- **Dotation d'équipement** (judogi + pack textile aux couleurs du CFA France Judo)
- **Aide au passage du permis de conduire** : 500€

Avantages pour l'employeur

Un jeune **formé aux méthodes de votre structure** et rapidement opérationnel pour contribuer à son **développement** et à sa **pérennité**.

Aucun coût pédagogique pour la structure d'accueil.

Une formation dispensée par un **organisme reconnu** pour son **expertise**, et une **alternance optimisée** pour permettre la plus grande implication au sein de la structure.

Une **formation adaptée** pour les **maîtres d'apprentissage + une aide à la fonction de 1000€ par contrat**.

Un coût salarial avantageux...

Simulation du reste à charge de l'employeur (+ de 11 salariés) au 29/05/2024 (alternance.emploi.gouv.fr):

Coût employeur mensuel 1 ^{ère} année <i>en cas de signature du contrat d'apprentissage avant le 31 décembre 2024</i>			
Avant 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
0 €	290 €	473 €	1336 €

... grâce à des **aides financières attractives**

- Aide unique aux employeurs d'apprentis de 6000€ (jusqu'au 31/12/2024)
- Aide ANS apprentissage (PST) + Sésame (sous conditions)
- Exonération de cotisations sociales

Un accompagnement par le CFA et la LGEJ dans toutes les démarches liées à l'apprentissage :

- Contrat, convention
- Suivi administratif et pédagogique
- Conseils RH
- Subventions
- Groupement d'employeurs